Les partis politiques et la question des Ecoles

(Suite)

La Situation en 1888

Avant d'aborder l'étude des faits postérieurs, avant d'arriver au vote des lois de 1890, il est nécessaire si l'on veut porter une appréciation impartiale et digérée, d'examiner avec quelques détails la situation politique du Manitoba en janvier 1888, et plus particulièrement celle de la minorité.

Le 24 Décembre 1887, l'hon Norquay résignait ses fonctions de premier ministre et l'hon. Harrison, le remplaçait à la tête du ministère.

Un changement complet de ministère se produisait en même temps. M. A. A. C. LaRivière, représentant de la minorité, abandonnait son portefeuille de Trésorier Provincial, et M. Burke lui succédait dans le cabinet, comme représentant de la minorité, avec le titre de Secrétaire Provincial.

Ce changement de ministère avait été provoqué ostensiblement par la question connue, sous le nom de "Désaveu," ayant trait aux difficultés soulevées par le monopole dont se prévalait le C. P. R., monopole dont le gouvernement fédéral à Ottawa s'était fait le defenseur.

Mais d'autres causes ne contribuèrent non moins sérieusement à provoquer la crise de 1887, et parmi ces causes nous citerons; la transaction louche des actions du chemin de fer de la Baie d'Hudson, les sommes considérables dépensées pour l'impression française des documents parlementaires. Deux questions dans lesquelles M. A. A. C. LaRivière jouait un rôle prédominant, mais peu enviable.

La politique de parti. nous l'avons dit déjà, avait été introduite au Manitoba de façon définitive aux élections de 1883, et chose à noter, le parti français parait avoir favorisé cette introduction.

Dès le 10 Juillet 1879, le METIS l'organe de M. Jos Royal écrivait:

"Le *Times* organe du parti conservateur ne veut pas pour le moment de l'intro-"duction des partis canadiens dans la politique locale; savez-vous pourquoi? Tout "simplement parceque l'opposition ne se composerait que de grits anglais, et que le "*parti français étant conservateur*, s'unirait aussitôt avec une fraction anglaise des "membres de la Chambre."

Le 12 Juillet, le METIS revenait à la charge, et développait sa pensée en ces termes.

"Savez-vous pourquoi, le *Times* journal soi-disant conservateur, ne veut enten-"dre parler ni de torys, ni de grits, dans la politique locale?"

"Pour les deux raisons que voici:"

"1o. Parceque la population de langue française de Manitoba, étant presqu'ex-"clusivement conservatrice, pourrait alors réclamer et obtenir sa part légitime d'in-"fluence dans le gouvernement des affaires du pays par son alliance toute naturelle "avec le parti conservateur anglais.

"2o. Parceque le parti anglais qui seul gouverne aujourd'hui, à l'exclusion sys-"tématique du parti français se diviserait en Torys et en Grits et que l'opposition ne "se recrutetait probablement que parmi ces derniers, c'est-à-dire, MM. Brown, "Biggs, Sifton, et les amis de M. Nixon, tous, chers au cœur conservateur du *Times*."

Cet exposé des vues que professaient les chefs du parti français d'alors, à une importance majeure; il nous fait toucher du doigt, les raisons initiales de la déplorable erreur commise par le parti français, erreur qui fut: de prétendre inféoder le parti français au parti conservateur.

Hélas, ce n'est pas seulement au Manitoba, que cette déplorable erreur fut commise; cette prétention de vouloir lier irrévocablement le sort de l'élément français à celui du parti conservateur, fût aussi, la source première des convulsions qui agitèrent, qui agitent encore le parti français dans la Province de Québec comme au Manitoba.

Le salut de l'élement français, de la minorité, ne pouvait et ne peut encore être assuré qu'à condition de conserver une indépendance absolue des partis politiques.

Inféoder le parti français à tel ou tel parti, c'est forcément le désigner à l'hostilité agressive du parti adverse, et nous verrons que telle est en définitive l'une des causes premières de toutes nos difficultés.

C'était non seulement une erreur déplorable une maladresse insigne, que de vouloir ligotter ainsi la minorité, mais c'était encore un aveuglement incompréhensible, de la part de MM. Royal et LaRivière, qui avaient sous les yeux le spectacle le mieux fait, pour les mettre sur leurs gardes, celui de Norquay.

Ne surent-ils pas comprendre les véritable raisons d'intérêt qui amenèrent, Norquay à récipiscence, ou, leur partisannerie, doublée de l'intérêt personnel leur boucha-t-elle les yeux, nous préferons leur laisser le bénéfice du doute, mais de toutes façons, la responsabilité de l'erreur commise par eux, en prétendant confondre à tout jamais et lier indissolublement l'avenir de la minorité à la fortune du parti conservateur, cette responsabilité, disons nous, reste entière sur les chefs conservateurs français d'alors.

Le rôle du parti français aurait dû être uniquement guidé par son intérêt, il aurait du se borner à celui d'une neutralité politique absolue, à une sorte d'opportunisme, consistant à accorder le support de ses votes, à tout gouvernement au pouvoir, quelqu'il fut, tant qu'il se montrait respectueux des droits de la minorité.

De cette façon tout gouvernement, qu'il fut conservateur, ou qu'il fût libéral, eut été intéressé à ménager la minorité, dont il lui coutait peu de s'assurer l'appuit, puisqu'il suffisait pour lui de respecter la constitution

En résumé l'introduction des lignes de parti dans la politique provinciale, pouvait et de fait, a été utile au parti français, mais à condition de n'inféoder la minorité à aucun parti politique.

En réalité, jusqu'en 1888, date de l'arrivée au pouvoir du parti libéral dans le Manitoba, les inconvénients de l'erreur commise ne furent point sensibles, au moins en apparence; le gouvernement conservateur alors au pouvoir n'ayant qu'a se féliciter de la béate dévotion dont l'honorait la minorité.

Le danger de cette inféodation commençait, le jour où le parti libéral prenait les reines du pouvoir, car le nouveau gouvernement. mis sur ses gardes par tant de déclarations non équivoques, et se croyant en droit de considérer la minorité comme indissolublement liée au parti conservateur, sans espoir possible de gagner son support, devait forcément être amené à lutter de tout son pouvoir, pour réduire et annihiler la parti français.

La situation créee à la minorité est d'autant plus regrettable qu'en réalité les prétentions des chefs conservateurs étaient en contradiction directe avec les principes adoptées jusqu'alors.

Tant que dura le gouvernement conservateur, ce fût une règle admise et respectée au sein de la minorité et scrupuleusement observé par les nouveaux arrivants, qu'au Manitoba, les canadiens-français devaient faire abstraction de leurs opinions politiques et devaient s'unir pour ne former qu'un seul parti.

Il convient de noter ici, avec quelle abnégation et quel patriotisme, les libéraux, se plièrent à cette exigence nationale.

Aux élections de 1886, six députés français avaient été élus, MM. Roger Marion, Thomas Gelly, J. E. P. Prendergast, A. F. Martin, A. A. C. LaRivière et Jos. Burke.

Trois de ces députés, MM. Th. Gelley, J. E. P. Prendergast A. F. Martin, étaient des libéraux, cependant, durant toute la session ils appuyèrent le gouvernement Norquay-LaRivière, dans la lutte acharnée, et d'ailleurs souvent justifiée, que lui fit l'opposition libérale déjà puissante.

Il y a plus, en Décembre 1887, lorsqu'il s'agit de choisir un remplaçant à M. LaRivière, Monsieur J. E. P. Prendergast, à qui fut offert le portefeuille, refusa de l'accepter, et supporta lui-même la nomination de M. Burke.

Le MANITOBA du 29 Novembre 1887 l'affirme d'une façon péremptoire.

Or ce même MANITOBA organe de M. A. A. C. LaRivière commançait déjà une odieuse campagne contre les hommes politiques du parti français qui osaient ne point endosser les bévues de M. A A. C. LaRivière.

Monsieur Ernest Cyr, était appelé "Sir Ernest;" Monsieur Arthur Levêque était désigné sous le titre de "Sa Grandeur L'Évêque Luc, Jean Arthur;" Monsieur Joseph Lecomte, sous le vocable de "le comte Joseph."

Ces quelque citations suffisent à faire juger l'esprit qui inspirait les polémiques du MANITOBA contre des hommes dont le seul tort était d'oser proclamer la nécessité pour la minorité de se dégager des attaches par trop exclusives avec le parti conservateur, forgées par M. LaRivière et autres.

A dater de la chute de Monsieur A. A. C. LaRivière, la division entre dans les rangs de la minorité, et la cause de cette division est le refus obstiné des chefs conservateur français, d'accepter la règle de conduite à laquelle s'étaient soumis les libéraux au cours des années précédentes.

Bien plus, les chef conservateurs trançais, si malheureusement compromis, avaient double raison pour s'effacer s'ils avaient eu le moindre souci des intérêts de la minorité.

Leur égoïsme, leur partisannerie politique, leur rancune ne désarmeront plus; pendant 22 ans, ils continueront l'agitation, ils sèmeront la dissension.

Entêtés, irréductibles, ils continueront sous le couvert de la religion ou de la langue française, à assoucir leurs rancunes; maîtres du seul organe français de l'ouest, ils poursuivront contre tous les libéraux une inqualifiable campagne de diffamation, de malveillance; ils travestiront les faits historiques; ils s'efforceront surtout et avant tout à faire naître dans le peuple cette conviction qui soit si bien leurs intérêtset remplace si heureusement des arguments difficiles à faire accepter: que le parti conservateur est l'amis dévoué des Canadiens-français, et que les libéraux sont toujours et quoiqu'il arrive leurs ennemis jurés.

Bien que ce soit empiéter sur les évènements, il est préférable d'elucider de suite cette question, pour n'y plus revenir.

Nous citerons pour appuyer notre appréciation du rôle du MANITOBA, la propre appréciation de Monseigneur Taché, dans sa lettre publique en date du 3 octobre 1892, adressée au journal de M. A. A. C. LaRivière.

Le MANITOBA avait écrit:

"Le journal sans la direction éclairée de la hiérarchie . . . . jamais n'a "failli à son devoir, toujours il fut fidèle à sa tâche."

Et plus loin :

"Nous n'avons pas crainte d'errer, notre ligne de conduite étant tracée par l'au-"torité aux prescriptions de laquelle nous tiendrons toujours à cœur de nous con-"former."

Mgr. Taché après avoir protesté contre le rôle que le MANITOBA voulait ainsi faire jouer à la hiérarchie, apprécie en ces termes la conduite du MANITOBA.

"Maintes autres fois, au contraires, loin de s'inspirer de mes pensées, et de se "conformer à mes désirs. on a écrit en opposition directe à mes propres convictions. "Dans des articles éditoriaux, des entrefilets, des correspondances, on a dit des "choses que j'ai beaucoup regrettées, comme on a gardé le silence lorsque j'aurais "tant aimé qu'on parlat ; on a *répetissé la grande sphère des intérêts religieux et pa-"triotiques*, dans lesquels votre journal se félicite de se mouvoir, aux *étroites propo-"tions d'intérêts individuels et d'antipathies personnelles* trop souvent rendues mani-"festes par des accusations et insinuations regrettables..........................

"Si malheureusement le MANITOBA a vu des jours de décadence éditoriale bien "marquée, c'est que la cause indiquée plus haut a éloigné des collaborateurs précieux "qui comme moi, regrettaient de voir l'organe naturel de notre population s'écarter "du but de sa fondation, du motif le plus noble de son existence; *semer et entrete-"nir parmi nous des divisions aussi dangereuses que regrettables.*"

Nous avons tenu à montrer le rôle si vraiment regrettable, si contraire aux intérêrs de la minorité, tenu par l'organe de M. A. A. C. LaRivière, non point par animosité, mais bien parceque l'attitude de ce journal, sa partisannerie aveugle, ont malheureusement contribué beaucoup à entretenir et à envenimer les malheureuses dissensions politiques, qui aujourd'hui encore paralysent l'action de la minorité, et dont le contre coup s'est repercuté dans la politique fédérale.

Nous avons voulu, par cet exposé de faits indiscutables, combattre les préventions odieuses et néfaste, inventées par le MANITOBA; montrer aux gens de bonne foi qu'ils ont été trop longtemps les dupes d'égoïsmes féroces, dissimulés sous le couvert des plus nobles sentiments.

Nous avons tout lieu d'espérer, faire tomber les taies qui couvrent certains yeux, de faire disparaitre les préventions injustifiées, de réussir en un mot à rétablir la bonne entente nécessaire pour assurer l'avenir de la minorité.

Quelleq'intime que soit la corrélation qui innubitablement existe entre les erreurs de M. A. A. C. LaRivière pendant son ministère, et les débuts du mouvement de 1890, bien que ces erreurs aient servi de prétexte à nos adversaires pour travailler et soulever l'opinion publique anglaise dans la province, nous laisserons dans l'ombre ce côté de la question, qui nous entrainerait à des personalités que nous voulons éviter.

Mais nous tenons à dire combien néfaste a été le rôle joué par M. LaRivière comme représentant de la minorité, aussi bien que comme directeur du MANITOBA.